



Le Registre Santé et Sécurité au Travail (RSST)

Objet

Le RSST permet à chaque agent de signaler toute situation susceptible de porter atteinte à la santé, la sécurité et aux conditions de travail et au chef de service, garant de la sécurité et de la santé des agents placés sous son autorité, d'en prendre connaissance.

Procédure

- Vous complétez une fiche du registre en précisant la nature du danger ou du risque et en explicitant la situation ;
- Vous pouvez suggérer toute mesure qui vous semble appropriée pour prévenir le risque ;
- Le chef de service prend ainsi connaissance du signalement et peut y apporter une réponse.

Collecter les
informations
au plus près
du terrain

Identifier
les risques
professionnels

RSST

Suggérer
des mesures
de prévention

Contribuer à
l'amélioration
des conditions
de travail

Le registre de santé et sécurité au travail est accessible :

Vous souhaitez obtenir des informations sur le suivi d'une fiche du Registre de Santé et Sécurité au Travail, vous pouvez dans ce cas contacter votre/vos assistant-es de prévention, chargé-es de la tenue du registre.

Coordonnées de votre/vos assistant-es de prévention :

Madame / Monsieur Courriel :

Pour toute information : rendez-vous sur le portail Eduline [infos académiques] / [santé sécurité au travail] / [RSST].

Flashez le QR CODE ci-contre ou renseignez-vous auprès de votre/vos assistant-es de prévention

Conformément au règlement européen à la protection des données du 27 avril 2016 et Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, le registre santé sécurité au travail est un traitement de données à caractère personnel nécessaire au respect d'une obligation légale telle qu'issue de l'article 3-2 du décret n°82-543 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique.



Vous pouvez par ailleurs contacter l'un des services de prévention :

Les EPLE et les services administratifs ► ce.securite-prevention@ac-lille.fr

Les écoles du Nord ► dsden59.preventionsecurite@ac-lille.fr

Les écoles du Pas-de-Calais ► ce.i62hygiene-securite@ac-lille.fr